



Télépaiement et facture demi-pension

publié le 07/04/2020

Système de télépaiement TIPI

Ce module TIPI permet aux familles non seulement de régler leurs factures de demi-pension en ligne, mais aussi de pouvoir consulter l'historique de ces factures et des paiements déjà effectués.

Pour effectuer le paiement de vos factures, il suffit de suivre la procédure suivante. Un tutoriel vous est proposé aussi : voir ci-dessous.

Mme Moreau - INTENDANCE



Procédure télépaiement TIPI (PDF de 1.8 Mo)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.